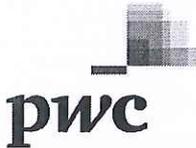


**BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT  
(BOAD)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2018**

**(PERIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 JUIN 2018)**

**19 septembre 2018**



Banque Ouest Africaine de Développement  
(BOAD)  
68, avenue de la libération,  
BP 1172 Lomé, Togo

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2018**

**(PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 AU 30 JUIN 2018)**

### **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des comptes individuels semestriels résumés de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2018. Ces comptes comprennent l'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date ainsi que des notes annexes. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément à la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 «Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes Internationales d'Audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière intermédiaire ci-jointe n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'émis par l'IASB relative à l'information financière intermédiaire.

Abidjan, le 19 septembre 2018

Le Commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers



Didier N'guessan  
Associé

PricewaterhouseCoopers, SA, Immeuble Alpha 2000, 20e étage, Rue Gourgas, Plateau, 01 B.P. 1361, Abidjan 01, Côte d'Ivoire

T: (225) 20 31 54 00, F: (225) 20 31 54 37/54 61 /62, [www.pwc.com](http://www.pwc.com)

Société anonyme d'expertise comptable au capital de FCFA 41 970 000. R.C. n° 45636 Abidjan, Côte d'Ivoire.

**B- ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**  
**AU 30 JUIN 2018**



**Etat de la situation financière**

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	<b>307 528</b>	<b>302 904</b>
Prêts et créances au coût amorti	6	<b>2 248 259</b>	<b>2 238 019</b>
- Créances interbancaires		108 932	122 674
- Créances sur la clientèle		1 796 372	1 755 018
- Prêts au personnel		11 430	6 164
- Portefeuille titres		253 775	263 282
- Créances sur actionnaires		77 685	90 802
- Autres		65	79
Participations	7	<b>94 116</b>	<b>88 101</b>
Autres actifs	8	<b>10 419</b>	<b>16 163</b>
Immobilisations corporelles	9	<b>7 146</b>	<b>7 592</b>
Immobilisations incorporelles	9	<b>403</b>	<b>516</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 667 870</b>	<b>2 653 295</b>
<b>PASSIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Passifs au coût amorti	10	<b>1 783 030</b>	<b>1 751 976</b>
- Dettes interbancaires		5 572	4 553
- Dettes représentées par un titre		1 253 981	1 284 276
- Autres dettes		523 477	463 147
Autres passifs	11	<b>184 028</b>	<b>174 781</b>
- Fonds		99 456	76 568
- Autres		84 571	98 213
Provisions		<b>7 130</b>	<b>6 790</b>
<b>TOTAL Passifs</b>		<b>1 974 188</b>	<b>1 933 547</b>
Capital		<b>273 375</b>	<b>273 375</b>
- Capital souscrit		1 103 650	1 103 650
- Capital sujet à appel		-826 230	-826 230
- Coût lié à la libération différée du capital		-4 046	-4 046
Primes d'émission		<b>2 622</b>	<b>2 622</b>
Réserves		<b>417 686</b>	<b>443 752</b>
- Réserves affectées aux activités de dévelop.		76 050	76 050
- Réserves de juste valeur sur Titres classés en AFS		0	15 987
- Réserves de juste valeur sur instruments de capitaux propres		18 108	0
- Réserves de 'Couverture de flux de trésorerie		-57 998	-38 711
- Autres réserves		26	26
- Résultats non distribués		363 707	374 941
- Réévaluation du passif au titre des régimes de retraites		2 165	2 165
- Résultats de l'exercice		15 629	13 295
<b>TOTAL Capitaux propres</b>	12	<b>693 682</b>	<b>719 748</b>
<b>TOTAL PASSIFS et CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 667 870</b>	<b>2 653 295</b>

## Etat du résultat global

Compte de résultats	Note	30/06/2018	30/06/2017	
Intérêts et produits assimilés		58 940	49 689	
Intérêts et charges assimilées		-40 634	-32 228	
<i>Soustrait</i>		18 306	17 461	
Commissions (produits)		1 642	1 193	
Commissions (charges)		-789	-856	
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts et commissions)</i>		19 159	17 798	
Gains de change (a)		50	38 570	
Pertes de change (b)		-25 851	-12	
Gains/pertes sur instruments de couverture (c)		31 421	-37 782	
<b><i>Gains/pertes sur devises (a+b+c)</i></b>		<b>5 620</b>	<b>776</b>	
<i>Soustrait</i>		24 780	18 574	
Dividendes reçus		1 447	1 655	
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres à la JV/R		-278	0	
<b><i>Produit net bancaire</i></b>	13	<b>25 948</b>	<b>20 229</b>	
<b><i>Coût du risque</i></b>	14	<b>-2 794</b>	<b>-1 693</b>	
Dotations des Etats		3 200	3 200	
Autres produits d'exploitation		155	150	
Charges liées aux activités de développement	15	-1 093	-902	
Charges générales d'exploitation		-9 724	-9 695	
		- Frais de personnel	-5 805	-5 933
		- Amortissements	-599	-603
		- Autres	-3 321	-3 159
Autres charges d'exploitation		-62	-127	
<b><i>Autre résultat d'exploitation</i></b>		<b>-7 525</b>	<b>-7 374</b>	
<b>Résultat de la période</b>		<b>15 629</b>	<b>11 162</b>	
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
<b>Eléments susceptibles de reclassement ultérieur en résultat</b>		<b>-19 287</b>	<b>9 778</b>	
Couverture de flux de trésorerie		-19 287	3 821	
Variation de juste valeur sur Titres classés en AFS		0	5 956	
<b>Eléments non susceptibles de reclassement en résultat</b>		<b>2 121</b>	<b>0</b>	
Réévaluation d'immobilisations		0	0	
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres		2 121	0	
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies		0	0	
<b><i>Autres éléments du résultat global</i></b>		<b>-17 166</b>	<b>9 778</b>	
<b>Résultat global</b>		<b>-1 537</b>	<b>20 939</b>	

### Tableau de variation des capitaux propres

	Capital			Réserves				Total		
	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Coût lié à la libération différée du capital	Primes d'émission	Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de capitaux propres	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de couverture		Résultats non distribués	
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	1 097 750	-821 805	-5 489	2 622	26	2 091	0	-12 864	377 941	722 800
Augmentation de capital	5 900	-4 425								1 475
Résultat au 31 décembre 2017 avant affectation									13 295	13 295
Autres éléments du résultat global										
Variation de juste valeur sur titres classés en AIS						73	9 510	-25 848	0	-16 264
Réévaluation en OCI des instruments de couverture						73	9 510	-25 848	0	9 510
Variation en OCI des instruments de couverture									0	0
Autres variations			1 443							1 443
Affectation du résultat de l'exercice 2016									-3 000	-3 000
Transferts										0
Capitaux propres au 31 décembre 2017 et 1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 103 650	-826 230	-4 046	2 622	26	2 165	15 987	-38 711	388 235	719 748
Modifications de la 1 <sup>ère</sup> application de l'IFRS 9										
Augmentation de capital	0	0					-15 987	15 987	-21 529	0
Résultat au 30 juin 2018										
Autres variations										
Affectation du résultat de l'exercice 2017			0							15 629
Autres éléments du résultat global										0
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres										0
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies						0				-19 287
Variation en OCI des instruments de couverture						0	0	2 121	-19 287	-17 166
Sous-total autres éléments du résultat global										0
Solde au 30 juin 2018	1 103 650	-826 230	-4 046	2 622	26	2 165	0	-57 998	375 335	693 682



## Tableau des flux de trésorerie

Flux de trésorerie des activités opérationnelles	Notes	30/06/2018	30/06/2017
Résultat de la période		<b>15 629</b>	<b>11 162</b>
<i>Ajustements liés à des éléments non-monétaires et autres éléments</i>			
Gains/pertes non réalisés		-5 585	-768
Gains de change		-50	-20
Perte de change		15	12
Amortissements		599	603
Dépréciations		0	0
Coût du risque		2 794	1 693
Gains/pertes sur actifs financiers disponibles à la vente		278	0
Autres éléments		-2 903	-3 629
		<b>-4 852</b>	<b>-2 109</b>
Variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles			
Créances interbancaires		13 742	-7 311
Décaissement sur créances sur la clientèle		-138 044	-112 530
Remboursement sur créances sur la clientèle		107 358	74 275
Autres créances sur la clientèle		-34 745	-32 287
Prêts au personnel		-5 266	-139
Portfeuille titres		9 261	-27 746
Autres créances		14	2
Autres actifs		5 846	1 022
Dettes interbancaires		1 019	1 270
Autres dettes		40 827	32 267
Autres passifs		18 280	27 201
		<b>18 292</b>	<b>-43 976</b>
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>		<b>29 069</b>	<b>-34 923</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2017</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-814	-215
Ventes d'immobilisations corporelles		791	1
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-16	0
Ventes d'immobilisations incorporelles		0	0
Acquisitions de participations		-4 712	-3 377
Ventes de participations		583	280
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		<b>-4 169</b>	<b>-3 310</b>
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2017</b>
Ressources provenant des actionnaires		16 316	13 324
Rachat d'actions		0	0
Émission de dettes		87 193	85 274
Remboursement/Dettes représentées par un titre		-87 506	-67 978
Remboursement/Autres emprunts		-36 280	-30 771
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		<b>-20 277</b>	<b>-150</b>
<b>Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>4 623</b>	<b>-38 383</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>5</b>	<b>302 904</b>	<b>284 921</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>5</b>	<b>307 528</b>	<b>246 538</b>
		<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2017</b>
<b>INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>			
Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts et dividendes :			
Intérêts payés		46 580	32 422
Intérêts reçus		32 661	49 849
Dividendes reçus		1 447	1 655

## **NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD**

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) créée par un traité signé le 14 novembre 1973.

La BOAD est devenue opérationnelle en 1976.

Etablissement public à caractère international, la BOAD a son Siège social à Lomé (TOGO) au 68, avenue de la libération et des Missions Résidentes dans chacune des capitales des sept autres pays de l'UEMOA.

Son actionnariat comprend, outre les Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), trois Etats européens (Allemagne, France et Belgique), ainsi que la Banque Africaine de Développement et la Banque Européenne d'Investissement, la Chine populaire, Exim Bank Inde et le Royaume du Maroc.

La BOAD a pour objet, aux termes de l'article 2 de ses Statuts, de " *promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest*" en finançant des projets prioritaires de développement. Elle intervient dans les domaines suivants : développement rural, infrastructures de base, infrastructures modernes, télécommunications, énergies, industries, agro-industries, transport, tourisme et autres services.

Pour financer ses activités, la Banque, aux termes de l'article 37 de ses statuts, peut émettre des emprunts sur le marché intérieur de l'Union ou sur les marchés financiers extérieurs et contracter des prêts auprès des organismes internationaux ou étrangers publics ou privés, de toutes durées d'échéance et de toutes conditions de remboursement, tant en monnaie de l'Union qu'en devises étrangères ou en unités de compte qu'il paraîtra convenable au Conseil d'Administration de la Banque.

Conformément à l'article 44 de ses statuts, la Banque, ses revenus, ses actifs, ainsi que les transactions et opérations qu'elle réalise au titre de ses statuts, sont exonérés de tous les impôts directs ou indirects. Il n'est perçu sur les obligations émises par la Banque ou les intérêts qui en proviennent, quel que soit le détenteur de ces titres, aucun impôt par les Etats ou les collectivités de l'Union.



## **NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES**

Les principes comptables fondamentaux appliqués par la Banque sont résumés ci-dessous.

### **2.1 Principes de base de présentation des informations financières**

Les principes ayant servi de base à la présentation des informations financières sont les suivantes :

Les états financiers individuels au 30 juin 2018 ont été établis conformément à la norme comptable IAS 34- *Information financière intermédiaire*, telle que publiée par l'IASB<sup>1</sup> qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les notes annexes ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lues conjointement avec les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.

Les états financiers individuels au 30 juin 2018 ont été établis suivant les mêmes principes qu'au 31 décembre 2017, sous réserve des spécificités de la norme IAS 34. Les présents états financiers de la Banque sont les premiers à prendre en compte les normes IFRS 9 et IFRS 15. Les changements de méthodes comptables ayant eu des effets significatifs sont décrits à la note 4.

Par ailleurs, les activités de la Banque ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats au 30 juin 2018 ne sont donc pas influencés par ces facteurs.

### **2.2 Principales bases d'évaluation**

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

### **2.3 Jugements comptables cruciaux et principales sources d'incertitude pour les estimations**

L'établissement des états financiers, conformément aux normes IFRS, nécessite de la part de la Direction de la Banque, des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs, comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment.

Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après :

#### **a) Les principaux jugements**

La politique comptable de la Banque exige que les actifs et les passifs soient comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables. Cette décision exige un jugement significatif portant sur le classement et l'évaluation des actifs financiers conformément à IFRS 9 (prêts et créances, titres de participations et portefeuille de placements).

<sup>1</sup> International Accounting Standards Board



## **b) Les principales estimations**

La Banque utilise aussi des estimations pour ses états financiers individuels qui se présentent comme suit :

*Evaluation de la juste valeur des participations* : A chaque arrêté, la Banque passe en revue son portefeuille de participations afin d'évaluer sa juste valeur en fonction des informations financières disponibles ou des cours boursiers et procède à l'estimation des variations de juste valeur.

*Evaluation de la juste valeur des dérivés* : A chaque arrêté, la Banque recourt à un spécialiste qui procède à l'évaluation des instruments de couverture mis en place pour se prémunir contre le risque de change sur les emprunts contractés en DTS et en USD.

### **2.4 Arrêtés intermédiaires**

Les comptes au 30 juin 2018, qui ne permettent pas de préjuger de l'année complète, prennent en compte toutes les écritures comptables de fin de période considérées comme nécessaires par la Direction de la Banque pour donner une image fidèle des informations présentées.

Les calculs actuariels relatifs à la provision pour indemnités de départ à la retraite sont réalisés dans le cadre de la procédure budgétaire. L'évaluation de ces provisions au 30 juin 2018 est fondée sur les calculs actuariels prévisionnels réalisés à la fin de l'année précédente.

### **2.5 Monnaie fonctionnelle**

La monnaie fonctionnelle de la Banque est le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA/XOF). C'est également sa monnaie de présentation.

Tous les chiffres des états financiers de la BOAD sont présentés en millions de FCFA (M FCFA) sauf précision contraire.

### **2.6 Événements postérieurs à la clôture des comptes**

La Banque procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans la note 18 ci-dessous.

### **2.7 Arrêté des comptes**

Les comptes individuels intermédiaires de la BOAD au 30 juin 2018 sont arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 19 septembre 2018.



### **NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES**

Les normes et interprétations décrites dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2017 ont été complétées par les dispositions des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur pour compter de l'exercice 2018. Il s'agit des normes et amendements ci-après :

Nouveaux textes en vigueur :

<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Nouvelles normes ou amendements</b>	<b>Impact sur les états financiers de la Banque arrêtés au 30 juin 2018</b>
1 <sup>er</sup> janvier 2018	IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »	La comptabilisation des instruments financiers qui représente l'essentiel de l'activité de la Banque entre dans le champ d'application d'IFRS 9. La transition vers IFRS 15 n'a pas donc d'impact sur les comptes de la Banque.
	IFRS 9 « Instruments financiers »	L'impact de cette norme fait l'objet de la note 4 des présents états financiers intermédiaires condensés.
	« Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » (modifications d'IFRS 2)	La Banque ne réalise aucune transaction dont le paiement est fondé sur des actions. Cette modification n'a pas d'impact sur ses états financiers.
	« Appliquer la norme IFRS 9 « Instruments financiers » avec IFRS 4 » (modification d'IFRS 4)	L'activité de la Banque est essentiellement bancaire et n'entre pas dans le champ d'application d'IFRS 4.
	« Transferts d'immeubles de placement » (modifications d'IAS 40)	La Banque ne dispose pas d'immeubles de placement. Les modifications affectant la norme IAS 40 n'ont donc pas d'incidence sur les comptes de la Banque.
	« Améliorations annuelles des IFRS – Cycle (2014-2016) » (modifications d'IFRS 1 et d'IAS 28)	<u>Amendement à IFRS 1</u> : la Banque n'étant pas un nouvel adoptant des normes IFRS, la suppression des exemptions à court terme (informations à fournir sur (i) les instruments financiers, (ii) les avantages du personnel et (iii) les entités d'investissement pour les nouveaux adoptants), n'a donc pas d'impact sur ses états financiers.  <u>Amendement à IAS 28</u> : Toutes les participations de la Banque sont évaluées conformément à IFRS 9. L'amendement n'est donc pas applicable.
	IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée »	Les transactions en monnaie étrangère autre que l'euro (dollar US, franc suisse, etc.) pour lesquelles des paiements anticipés multiples n'existent pas. L'euro (ayant une parité fixe avec le F CFA) représente la principale monnaie dans laquelle les transactions en monnaie étrangère sont réalisées. La problématique du cours de change à retenir ne se pose donc pas. Par conséquent, les transactions en monnaie étrangère réalisées par la Banque n'entrent pas dans le champ d'application de l'interprétation.

Textes à venir :

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements
1 <sup>er</sup> janvier 2019 <sup>2</sup>	IFRS 16 « Contrats de location »
	IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »
	Amendements à la norme IFRS 9 intitulés « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative »
	Amendements à la norme IAS 28 intitulés « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises »
	Amendements limités à IAS 19 intitulés « Modification, réduction ou liquidation d'un régime »
	« Améliorations annuelles des IFRS – Cycle (2015-2017) » (modifications d'IFRS 3, IFRS 11, IAS 12 et IAS 23)
1 <sup>er</sup> janvier 2021	IFRS 17 « Contrats d'assurance »

<sup>2</sup> Les impacts de ces nouvelles normes applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur les comptes de la Banque, sont en cours d'évaluation.

#### **NOTE 4. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIFS- PREMIERE APPLICATION D'IFRS 9**

La Banque a appliqué pour la première fois, la norme IFRS 9 « *Instruments financiers* » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. D'autres normes dont, IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* », sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, mais n'ont aucun effet sur les états financiers de la Banque arrêtés au 30 juin 2018.

La norme IFRS 9 énonce les dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que de certains contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers. Cette norme remplace IAS 39 « *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* ».

Les effets de la première application d'IFRS 9 procèdent principalement d'une augmentation des pertes de valeur comptabilisées pour les actifs financiers (voir infra).

##### **4.1 Principes généraux d'IFRS 9**

Par dérogation aux principes généraux de la norme IAS 8 « *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* », la norme IFRS 9 autorise une première application de manière rétrospective, sans retraitement de la période comparative de l'exercice N-1. De ce fait, il n'est pas nécessaire de retraiter les comptes de l'exercice 2017.

Cette première application de la norme IFRS 9 conduit à présenter le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme si la norme IFRS 9 avait toujours été appliquée.

Le passage à la norme IFRS 9 entraîne trois types d'évolutions :



- des évolutions relatives aux catégories et modalités de classement des instruments financiers ;
- des évolutions relatives à l'évaluation des instruments financiers liées à ces reclassements ;
- des dépréciations basées sur le principe de pertes attendues et de forward looking.

#### **4.2 Classification comptable sous IFRS 9**

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers dans différentes catégories comptables en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments (instruments de dettes, instruments de capitaux propres et dérivés).

##### **4.2.1 Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9**

###### **4.2.1.1 Instruments de dettes**

La qualification initiale d'un instrument de dettes dépend de deux critères réunis, à savoir le modèle économique de gestion et les caractéristiques intrinsèques contractuelles.

###### **Modèle économique de gestion**

Le modèle économique peut prendre les trois (03) formes suivantes :

- modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (Collecte) ;
- modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers (Collecte & Vente) ;
- autres modèles économiques (Vente).

###### **Caractéristiques intrinsèques de rémunération de l'instrument (Test SPPI)**

L'analyse du caractère « Seulement paiement en principal et intérêts » (SPPI) d'un actif financier porte principalement sur cinq (05) volets à savoir i) l'analyse du principal, ii) l'analyse de la rémunération, iii) l'analyse des clauses de subordination, iiiii) l'analyse des clauses de remboursement anticipé et de prorogation et iiiiii) l'analyse des éventuelles clauses d'indexation. Cette analyse est formalisée dans un questionnaire spécifique visant à cerner tous les aspects pouvant altérer la rémunération de l'instrument financier.

###### **4.2.1.2 Instruments de capitaux propres**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- soit à la juste valeur par résultat : ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions ;
- soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable : cette option a été retenue pour l'ensemble des participations de la Banque considérées comme stratégiques en lien avec la mission de développement de la Banque.

###### **4.2.1.3 Dérivés**

Aucun changement induit par la norme IFRS 9 n'est noté.



#### **4.2.2 Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9**

La norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

- passif financier au coût amorti : il s'agit du classement par défaut ;
- passif financier à la juste valeur par résultat par nature : cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;
- passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : à la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. L'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :
  - ✓ instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
  - ✓ réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
  - ✓ groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

#### **4.3 Dépréciation des actifs sous IFRS 9**

Sous IAS 39, le modèle de dépréciation était fondé sur la reconnaissance des seules pertes avérées (Incurred losses), c'est-à-dire à compter de la survenance d'un événement de risque de crédit.

Sous IFRS 9, le modèle de dépréciation prévoit d'une part, l'anticipation des pertes en se basant sur les pertes attendues (ECL) et d'autre part, la prise en compte de prévisions macro-économiques dans la détermination des paramètres de risque (forward looking).

##### **4.3.1 Modèle de dépréciation**

Les principales règles de dépréciation sous IFRS 9 sont :

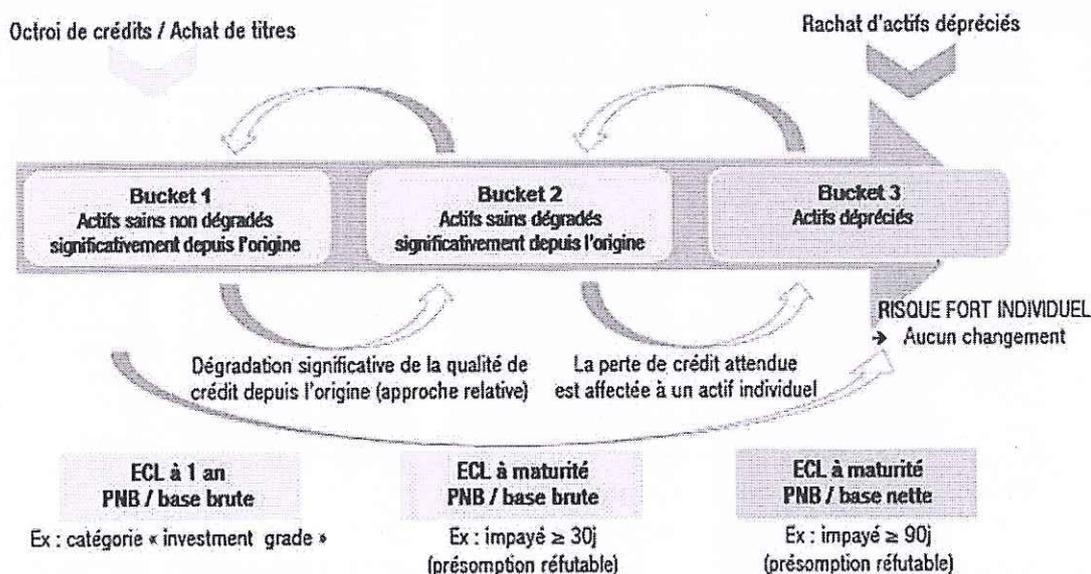
- le calcul des provisions sur les encours sains ;
- le « forward looking » : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut ;
- la nécessité de suivre la dégradation du risque du crédit au cours de sa vie depuis l'origine du contrat ;
- un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation. En effet, les actifs financiers concernés sont les actifs financiers au coût amorti, les engagements de prêts et garanties financières qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.

Dans le cadre d'IFRS 9, le portefeuille est segmenté en trois buckets ou phases en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine. L'affectation d'un instrument financier à chacune des phases est basée sur l'existence ou non d'une augmentation significative de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. Le montant de la dépréciation et la base d'application du taux d'intérêt effectif dépendent du Bucket auquel l'actif financier est alloué.

Le modèle de provisionnement pour pertes attendues doit s'appliquer de façon symétrique tant en cas de dégradation du risque de crédit qu'en cas d'amélioration

(c'est-à-dire que l'amélioration significative du risque de crédit d'un instrument classé en bucket 2 peut par exemple entraîner un reclassement en bucket 1).

Le diagramme ci-après décrit l'approche générale de détermination des buckets et de calcul des montants de provisions.



#### 4.3.2 Principes de dépréciation des actifs financiers

Lors de la première application de la norme IFRS 9, l'évolution du risque de crédit entre la date de comptabilisation initiale de l'actif financier et le 1er janvier 2018 est analysée pour :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI recyclables.

Au niveau de la BOAD, les actifs financiers qui entrent dans le champ d'application sont les prêts à la clientèle et les titres (obligations, bons du trésor, etc.).

##### 4.3.2.1 Classification des prêts et des titres de la Banque selon les trois buckets

La classification d'un prêt ou d'un titre dans un bucket s'effectue à la Banque selon les critères ci-après :

- ✓ **Bucket 1** : actifs financiers (prêts et titres) considérés comme totalement sains et n'ayant subi aucune dégradation ou une dégradation de leur risque de crédit d'un cran depuis leur première comptabilisation. *En particulier pour les prêts, les produits d'intérêts sont calculés avec le taux d'intérêt effectif sur la base de la valeur brute des créances ;*
- ✓ **Bucket 2** : actifs financiers (prêts et titres) dont le risque de crédit a subi une dégradation d'au moins deux crans depuis la première comptabilisation ou dont la

notation est inférieure à un seuil de sensibilité qui est GS5<sup>3</sup>. Les prêts restructurés sont classés en bucket 2 avec la note GS6, au cours des 18 mois suivant leur restructuration. *Les produits d'intérêts sur prêts sont calculés avec le taux d'intérêt effectif sur la base de la valeur brute des créances;*

- ✓ **Bucket 3 :** actifs financiers (prêts et titres) ayant un impayé de plus de 90 jours ou dont la détérioration du risque de crédit est telle que la perte est avérée. La provision est individuelle et donc inchangée par rapport à la pratique faite sous IAS 39. *Les produits d'intérêts sur prêts sont calculés avec le taux d'intérêt effectif sur la base de la valeur des créances nettes des dépréciations.*

#### 4.3.2.2 Calcul des pertes de crédit attendues ECL

De façon générale, les pertes attendues se calculent suivant la formule ci-après :

$$\text{ECL} = \text{PD} \times \text{LGD} \times \text{EAD}$$

Les paramètres de calcul se déterminent comme suit :

- ✓ Exposition en cas de défaut (EAD) : l'EAD qui représente l'exposition de la Banque en cas de défaut est déterminée comme suit :
  - i. (+) montant des décaissements
  - ii. (-) remboursement de principal
  - iii. (+) produits (intérêts, commissions, frais accessoires, etc.) non encore perçus
  - iv. (+) CCF (facteur de conversion en équivalent crédit du solde à décaisser)  
\*PNU (part non encore décaissée).

En application des dispositions de Bâle III et sur la base des caractéristiques de contrats de prêts de la Banque, le coefficient de CCF a été fixé à 10%. Un CCF de 10% s'applique soit aux engagements qu'une banque peut révoquer sans condition à tout moment sans préavis, soit aux engagements qui prévoient effectivement une révocation automatique en cas de dégradation de la solvabilité de l'emprunteur. Les contrats de prêts de la BOAD entrent dans cette deuxième catégorie d'engagements.

- ✓ Perte en cas de défaut (LGD ou Loss Given Default) et Probabilité de défaut (PD) : la calibration des modèles de rating de la BOAD, avec un « Master Scale » mappé sur GEMs<sup>4</sup>, a permis d'établir la matrice de sinistralité des prêts selon la catégorie d'emprunteurs (Souverain, Entreprises publiques, Entreprises privées).

En réalité, les pertes de crédit attendues représentent une estimation, établie par pondération probabiliste des pertes de crédit qui doit intégrer les événements passés, les conditions actuelles ainsi que la prévision des conditions économiques futures. Elles sont évaluées selon la valeur actualisée de l'ensemble des manques à gagner en flux de trésorerie attendus. Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

<sup>3</sup> Speculative grade (GS) : correspond à une notation dont le niveau de risque est plus élevé que celui d'Investment grade (GI). GS6 correspond à B3 chez Moody's et à B- chez Standard & Poor's et Fitch alors que GS5 correspond à B2 chez Moody's et à B chez Standard & Poor's et Fitch.

<sup>4</sup> Global Emerging Markets (GEMs) : base de données de notations de contreparties à laquelle ont souscrit la plupart des banques de développement de la sous-région ouest africaine.



Pour les expositions du bucket 1, la formule ci-dessus est appliquée pour calculer une perte de crédit attendue sur les douze mois à venir (1 an) alors que pour les expositions du bucket 2, elle est appliquée pour calculer une perte de crédit attendue sur la maturité résiduelle.

Pour le bucket 3, la dépréciation reste la même que celui appliqué dans le cadre de l'arrêté comptable au 31 décembre 2017.

#### 4.3.2.3 Rappel de la dépréciation sur base individuelle

Les dépréciations sont déterminées par comparaison entre la valeur actualisée des flux futurs et la valeur comptable. L'effet de la mise à jour de l'actualisation de la dépréciation est enregistré en produits bancaires.

Le calcul de la valeur actualisée des flux futurs de récupération nécessite de déterminer, à chaque clôture et pour chaque crédit en souffrance :

- les flux de trésorerie attendus de l'emprunteur,
- la valeur estimée de récupération associée à chaque type de garantie obtenue,
- la durée estimée de récupération de la garantie.

Sur la base de ces données, la valeur des flux, actualisée au taux d'intérêt effectif du crédit, est calculée et la différence avec la valeur comptable du crédit est comptabilisée en coût du risque dans le compte de résultat.

Les intérêts sur créances en souffrance sont dépréciés à 100% car la Banque fait l'hypothèse que le cash-flow de récupération de ces intérêts est nul.

### 4.4 Première application au 1er janvier 2018

#### 4.4.1 Classification et évaluation des instruments financiers

Si la norme IFRS 9 conserve pour une large part les dispositions de la norme IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers, elle supprime en revanche les catégories d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, d'actifs disponibles à la vente et de prêts et créances.

L'adoption de la norme IFRS 9 n'a pas eu d'effet significatif sur les méthodes comptables de la Banque concernant les actifs et passifs financiers, à l'exception des participations. Ces participations représentent des instruments de capitaux propres.

**Les participations de la Banque ne sont pas détenues à des fins de transaction et sont toutes considérées comme étant stratégiques à l'exception des participations dans un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), soit un fonds commun de placement (FCP) ou une Sicav. Ainsi, la Banque a opté pour l'évaluation à la juste valeur par les autres éléments du résultat global non recyclables pour toutes les participations existantes au 01/01/2018, à l'exception des Sicav et FCP. Ces derniers sont évalués initialement et ultérieurement à la juste valeur et comptabilisés à la juste valeur par le résultat.**

**Les principes comptables régissant l'évaluation ultérieure de ces actifs financiers se présente comme suit :**



- **les actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur ;**
- **les dividendes sont comptabilisés en produits dans le résultat ;**
- **les plus ou moins-values sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassées en résultat.**

Les prêts et créances au coût amorti (comportant les créances interbancaires, les créances sur la clientèle, les prêts au personnel, le portefeuille titres et les créances sur les actionnaires) tout comme les passifs financiers au coût amorti (dettes interbancaires, dettes représentées par un titre et les autres dettes) sont maintenus au coût amorti. Les dérivés actif et passif sont maintenus à la juste valeur.

Les tableaux ci-dessous et les commentaires qui l'accompagnent détaillent les catégories d'évaluation initiales de la norme IAS 39 et les nouvelles catégories de la norme IFRS 9 pour chaque catégorie d'actif financier et de passif financier de la Banque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.



		01/01/2018															
		Redressements au titre d'IFRS 9															
Actifs financiers	Renvois	31/12/2017 IAS 39	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			Actifs financiers au coût amorti								
			Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Instruments de capitaux propres	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	Instruments de capitaux propres récyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non récyclables	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Créances interbancaires	Créances sur clientèle	Prêts au personnel	Titres de dettes actionnaires	Créances sur actionnaires		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(a)	302 904	-	-	-	-	-	-	302 904	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	(b)	966	-	-	-	-	-	966	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente (Extrapolation)	(c)	88 101	-	7 774	-	-	-	-	80 327	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances interbancaires	(d)	122 674	-	-	-	-	-	-	-	122 674	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	(e)	1 755 018	-	-	-	-	-	-	-	-	1 755 018	-	-	-	-	-	-
Prêts au personnel	(f)	6 164	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 164	-	-	-	-	-
Titres détenus jusqu'à l'échéance (pour réévaluation à titre)	(g)	263 282	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	263 282	-	-	-	-
Créances sur actionnaires	(h)	90 802	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90 802	-
Solides comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39		2 629 911	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 287	-	242	-
Solides comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		01/01/2018	-	7 774	-	-	966	-	80 327	302 904	122 674	1 733 731	6 164	263 040	90 802	-	-



Passifs financiers	Renvois	31/12/2017		01/01/2018				
		IAS 39	Valeur au bilan selon IAS 39	Redressements au titre d'IFRS 9				
				Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	
				Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Dettes interbancaires	Dettes représentées par un titre	Autres dettes	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			76 439	-	76 439	-	-	-
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>			-	-	-	-	-	-
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			-	-	-	-	-	-
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	(f)		76 439	-	76 439	-	-	-
Dettes interbancaires	(i)		4 553	-	-	4 553	-	-
Dettes représentées par un titre	(k)		463 147	-	-	463 147	-	-
Autres dettes	(l)		1 284 276	-	-	-	-	1 284 276
<b>Solides comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39</b>			<b>1 828 415</b>					
<b>Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9</b>								
<b>Solides comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9</b>					<b>76 439</b>	<b>4 553</b>	<b>463 147</b>	<b>1 284 276</b>

### Commentaires

(a) La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Il s'agit de placements à court terme (inférieur ou égal à 12 mois), très liquides et présentant un risque de crédit quasi-nul. La détention de la trésorerie et équivalents s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Elle est donc classée et évaluée au coût amorti.

(b) Les dérivés actifs détenus par la Banque sont uniquement des instruments de couverture du risque de change. Ils sont donc évalués à la juste valeur par le résultat.

- (c) Ces instruments de capitaux propres sont scindés en deux catégories. La première (soit 80 327 millions de F CFA) représente des investissements que la Banque prévoit détenir à des fins stratégiques à long terme. Comme l'autorise IFRS 9, la Banque a désigné ces investissements à la date de la première application comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Contrairement à ce que prévoit IAS 39, la réserve de juste valeur cumulée au titre de ces investissements ne sera jamais reclassée en résultat. La seconde catégorie (soit 7 774 millions de F CFA) a été désignée comme étant à la juste valeur par le résultat car les instruments concernés sont gérés sur la base de la juste valeur et leur performance est suivie sur cette base.
- (d) Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires à plus de trois (03) mois et les intérêts qui y sont rattachés. Classées en « prêts et créances » selon IAS 39, elles sont classées et restent évaluées au coût amorti. La transition vers IFRS 9 n'a donc nécessité aucune correction de valeur.
- (e) Les créances sur la clientèle correspondent essentiellement aux prêts octroyés aux Etats (secteur non marchand) et au secteur marchand. Tous les prêts de la Banque sont octroyés à taux fixes. Selon IAS 39, elles étaient classées en « prêts et créances » et restent évaluées au coût amorti suivant IFRS 9. Une augmentation de 21 287 millions de F CFA de la perte de valeur pour ces créances a été comptabilisée dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1<sup>er</sup> janvier 2018, lors de la transition vers IFRS 9.
- (f) Les prêts au personnel sont des prêts accordés au personnel de la Banque. Ils sont octroyés aux conditions de marché des prêts au personnel. Classés en « prêts et créances » selon IAS 39, ils restent évalués au coût amorti. La transition vers IFRS 9 n'a donc nécessité aucune correction de valeur.
- (g) Le portefeuille titres se compose des obligations, Bons du trésor et certificats de dépôts acquis par la Banque dans le cadre du placement de sa trésorerie. Précédemment classés comme actifs détenus jusqu'à leur échéance, le passage à la norme IFRS 9 n'a pas impacté leur évaluation. Ils sont classés et évalués au coût amorti. La Banque prévoit de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement aux remboursements de principal et aux versements d'intérêts sur le principal restant dû. Elle a enregistré une perte de valeur de 242 millions de F CFA dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1<sup>er</sup> janvier 2018, lors de la transition vers IFRS 9.

- (h) Les créances sur les actionnaires comprennent les dotations et sommes échues non encore versées, le montant non encore versé des subventions pour réévaluation d'emprunt et le montant du capital appelé non encore versé. Ces diverses créances sur les actionnaires (capital appelé non versé, subventions réévaluation emprunts) font l'objet d'un plan de paiement. Initialement classées en « prêts et créances » selon IAS 39, la transition vers IFRS 9 n'a pas impacté leur évaluation. Elles sont classées et évaluées au coût amorti. De ce fait, aucune correction de valeur n'a été enregistrée.
- (i) Les dérivés passif sont uniquement des instruments de couverture du risque de change et sont maintenus à la juste valeur.
- (j) Les dettes interbancaires correspondent à des placements effectués par des institutions partenaires (ROPPA, AFD, NIMAO, ...) dans les livres de la BOAD. Elles sont classées et restent évaluées au coût amorti suite au passage à IFRS 9
- (k) Les dettes représentées par un titre correspondent à l'encours des bons et obligations émis par la BOAD. Elles étaient classées en « prêts et créances » selon IAS 39. Le passage à la norme IFRS 9 n'a pas impacté leur évaluation. Elles sont classées et évaluées au coût amorti.
- (l) Les autres dettes récapitulent les emprunts de la BOAD auprès de ses partenaires tels que l'AFD, la BEI, PROPARGO, DEG, la BAD, etc. Tous ces emprunts sont à taux fixes. Précédemment classés en « prêts et créances », la transition vers IFRS 9 n'a pas impacté leur évaluation. Ces passifs financiers sont classés et évalués au coût amorti.

#### **4.4.2 Dépréciation des instruments financiers**

Au bilan, les corrections de valeur pour pertes liées aux actifs financiers évalués au coût amorti (prêts à la clientèle et titres) sont déduites de la valeur comptable brute des actifs. Pour les actifs concernés par le modèle de correction de valeur d'IFRS 9, les pertes de valeur sont généralement attendues en hausse et plus volatiles. La Banque a déterminé que l'application des dispositions de la norme IFRS 9 en matière de correction de valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 se traduirait par les pertes de valeur supplémentaires ci-après :



Dépréciations sur actifs financiers	Renvois	31/12/2017		01/01/2018							
		IAS 39 - Montant de la dépréciation		IFRS 9 - Redressement des montants de dépréciations		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					
		Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Instrument de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Créances interbancaires	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
Trésorerie et équivalents de trésorerie											
Actifs disponibles à la vente	(m)		9 212			9 212					
Créances interbancaires	(n)		45 679								45 679
Titres détenus jusqu'à l'échéance	(o)										
<b>Solde comptable de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39</b>			<b>54 891</b>								
<b>Retraitements des dépréciations selon IFRS 9</b>						<b>9 212</b>					<b>21 287</b>
<b>Solde comptable de dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9</b>											<b>242</b>
01/01/2018											<b>66 966</b>

(m) Les participations stratégiques de la Banque étant classées en instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, les dépréciations existantes sous IAS 39 (soit 9 212 millions de F CFA) sont reprises en contrepartie de leur valeur comptable brute.

(n) Au 31 décembre 2017, les dépréciations existantes sous IAS 39 se rapportent uniquement aux créances du portefeuille en défaut pour 28 104 millions de F CFA auxquelles s'ajoute le provisionnement à 100% des intérêts acquis sur ces créances (soit 17 575 millions de F CFA). Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les corrections de valeur supplémentaires induites par IFRS 9 se rapportant aux buckets 1 et 2 pour 21 287 millions de F CFA viennent s'ajouter à ce stock de dépréciations.

(o) La transition vers IFRS 9 a entraîné la correction de valeur sur les titres de placement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour 242 millions de F CFA.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépréciations sous IAS 39 selon qu'il s'agit de dépréciation collective ou de dépréciation individuelle.

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39	31/12/2017	
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	-	54 891

La répartition des dépréciations par bucket sous IFRS 9 est résumée dans le tableau ci-dessous :

Actifs financiers : Répartition des dépréciations par buckets sous IFRS 9	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	-	-	-
<i>Créances interbancaires</i>	-	-	-
<i>Créances sur la clientèle</i>	-	-	-
<i>Titres de dettes</i>	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>6 668</b>	<b>14 861</b>	<b>45 679</b>
<i>Créances interbancaires</i>	-	-	-
<i>Créances sur la clientèle</i>	6 426	14 861	45 679
<i>Titres de dettes</i>	242		
<b>Total</b>	<b>6 668</b>	<b>14 861</b>	<b>45 679</b>

## NOTE 5. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements (opérationnels et fonctionnels) de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	30/06/2018	31/12/2017
Caisse	70	95
BOAD Siège compte courant BOAD	35 415	132
Comptes de dépôts des Missions Résidentes à la BCEAO	117 746	44 702
Compte spécial Eximbank Japon*	15	15
Compte Spécial Royaume de Belgique**	4 212	4 212
Compte de Contribution FDE P/C BOAD	22 023	51 231
Compte de Contribution FDE P/C FDE***	1 985	1 985
Compte de Règlements BOAD Lomé	12 087	62 429
Comptes de fonctionnement des Missions Résidentes	398	487
Comptes Banque et Correspondants	3 572	3 615
Dépôts bancaires à court terme (a)	93 006	997
Dépôts/appels de marge****	17 000	133 006
	<b>307 528</b>	<b>302 904</b>

\*Le compte spécial EXIMBANK Japon est un compte courant destiné à enregistrer les mouvements relatifs à la ligne de crédit EXIMBANK Japon.



\*\*Le compte spécial Royaume de Belgique enregistre la quote-part du capital sujet à appel souscrite par le Royaume de Belgique et payée par anticipation.

\*\*\*Ce compte enregistre les ressources du Fonds de Développement Energie (FDE) relatives au financement des projets du secteur de l'énergie dans l'UEMOA. La Banque est le gestionnaire de ce Fonds.

\*\*\*\* Ce dépôt est constitué en réponse aux appels de marge dans le cadre de la couverture du risque de change. Il est soumis à restriction et ne sera disponible qu'à l'échéance de l'emprunt couvert.

Dépôts bancaires à court terme	30/06/2018	31/12/2017
BOA-CI, compte spécial pour liquidités	996	996
BOA-BN, compte spécial pour liquidités	1 010	1 010
DAT groupe BOA	10 000	10 000
DAT groupe ORA Bank	10 000	10 000
DAT goupe BSIC	10 000	8 000
DAT Banque Atlantique Togo	5 000	5 000
DAT Groupe Coris Bank International	25 000	39 000
DAT groupe Diamond Bank	6 000	24 000
DAT BHBF	5 000	5 000
DAT UTB	10 000	10 000
DAT BDM	5 000	5 000
DAT BRM	0	15 000
DAT BAIC	5 000	0
	<b>93 006</b>	<b>133 006</b>

## NOTE 6. PRÊTS ET CREANCES AU COÛT AMORTI

Le poste prêts et créances au coût amorti se décompose comme suit :

Prêts et créances au coût amorti	30/06/2018	31/12/2017
Créances interbancaires	108 932	122 674
Créances sur la clientèle	1 796 372	1 755 018
Prêts au personnel	11 430	6 164
Portefeuille titres	253 775	263 282
Créances sur actionnaires	77 685	90 802
Autres	65	79
Total	<b>2 248 259</b>	<b>2 238 019</b>

Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires et les intérêts qui y sont rattachés. Au 30 juin 2018, toutes ces créances sont à échéance dans moins d'un an.

Les créances sur la clientèle correspondent aux prêts octroyés aux Etats (secteur non marchand) et au secteur marchand.

### 6.1 CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les créances sur la clientèle de la Banque comprennent les prêts accordés :

- au secteur public non marchand,
- au secteur public marchand,
- au secteur privé,
- au secteur de l'énergie.



Tous les prêts de la Banque sont octroyés à taux fixes. Les emprunteurs ont la possibilité de procéder à des remboursements anticipés de ces montants sous réserves des conditions prévues dans les accords et conventions de prêts.

L'encours brut des prêts comprend des créances douteuses ayant évolué comme suit :

	Solde au		Mouvements de la période			Solde cumulé au	
	31/12/2017 (a)		Augmentations (b)	Reprises (c)	Solde 30/06/2018 (d) = (b) + (c)	30/06/2018 (e) = (a) + (d)	
1. Encours brut en souffrance (principal)	40 845		2 994	0	2 994	43 839	
2. Créances rattachées sur prêts en souffrance	17 575		228	0	228	17 803	
3. Dépréciation des prêts douteux	-45 679		-5 697	4 135	-1 561	-47 240	
4. Créances douteuses nettes (principal et créances rattachées) = (1) + (2) + (3)	<b>12 741</b>		<b>-2 475</b>	<b>4 135</b>	<b>1 661</b>	<b>14 402</b>	

## 6.2 PORTEFEUILLE TITRES

Le portefeuille titres se décompose comme suit :

Portefeuille titres	30/06/2018	31/12/2017
Obligations Etat du Sénégal	23 375	23 500
Obligations Etat de Côte d'Ivoire	40 000	40 000
Obligations Etat du Bénin	50 000	45 000
Obligations BOA Bénin	0	0
Obligations BOA Niger	0	0
Obligations Burkina Faso	39 986	34 986
Obligations Etat du Mali	20 000	10 000
Obligations Etat du Niger	6 812	6 812
Obligations Etat du Togo	31 609	21 609
Obligations CRRH	5 983	6 350
Obligations Groupe BOA	0	0
Bons du Trésor du Burkina Faso	12 550	24 550
Bons du Trésor de Côte d'Ivoire	9 000	9 000
Bons du Trésor du Mali	0	6 666
Bons du trésor du Niger	0	6 313
Bons du trésor du Sénégal	6 000	6 000
Bons du trésor du Togo	0	15 000
Certificat de dépôt BRM	800	1 000
<i>Sous-total</i>	<b>246 115</b>	<b>256 785</b>
Intérêts à recevoir	7 906	6 497
Dépréciation/titres de placement	-246	0
	<b>253 775</b>	<b>263 282</b>

Le tableau de variation des titres de placement au 30 juin 2018 se présente comme suit :

	Solde au		Solde retraité au		Mouvements de la période			Solde cumulé au	
	31/12/2017 (a)		Impact IFRS9 application (b)	01/01/2018 (c) = (a) + (b)	Mise en place/ Augmentations (d)	Remboursements/ Reprises (e)	Solde 30/06/2018 (f) = (c) + (d) + (e)	30/06/2018 (g) = (a) + (f)	
1. Encours brut des titres de placement	256 785		0	256 785	30 000	-40 670	-10 670	246 115	
2. Créances rattachées sur titres de placement	6 497		0	6 497	6 273	-4 864	1 409	7 906	
3. Dépréciation/titres de placement	0		-242	-242	-5	0	-5	-246	
4. Encours nets des titres de placement (principal et créances rattachées) = (1) + (2) + (3)	<b>263 282</b>		<b>-242</b>	<b>263 041</b>	<b>36 268</b>	<b>-45 534</b>	<b>-9 266</b>	<b>253 775</b>	

Les remboursements reçus sur les titres de placement au 30 juin 2018 se chiffrent à 45 534 M FCFA contre 30 000 MFCFA de nouvelles souscriptions.

### 6.3 CREANCES SUR ACTIONNAIRES

La rubrique "créances sur les actionnaires" comprend les dotations et sommes échues non encore versées (8 377 M FCFA), le montant non encore versé des subventions pour réévaluation d'emprunt (2 414 M FCFA) et le montant du capital appelé non encore versé (66 894 M FCFA). Les deux derniers montants résultent de l'actualisation au 31 décembre 2017 aux taux moyens respectifs de 5,55% (taux appliqués en 1996 aux prêts du secteur public non marchand) et 2,45% (taux appliqués en 2014 aux prêts du secteur public non marchand) des versements attendus suivant leurs échéanciers respectifs.

## NOTE 7. PARTICIPATIONS

### 7.1 STRATEGIE DE PRISE DE PARTICIPATIONS DE LA BANQUE

L'activité de prise de participations trouve ses fondements dans les statuts de la Banque, qui prévoient : (i) en leur article 2, entre autres, que « ... la Banque, ... devra contribuer notamment au financement par participation au capital, par octroi de prêts ... » et (ii) en leur article 30, qu'elle « peut constituer ou participer à la constitution du capital d'institutions ou entreprises ». L'objectif visé est notamment de permettre le renforcement des fonds propres et la capacité d'expertise des entreprises opérant dans l'Union.

Conformément à cette mission et en application de cette stratégie, la BOAD est intervenue dans tous les Etats de l'Union sous forme de prise de participations dans l'actionnariat de plusieurs entreprises. Ces interventions ont concerné aussi bien des entreprises du secteur financier (banques, établissements financiers) que des entreprises du secteur non financier (énergie, télécommunication, hôtellerie, transport aérien, etc.).

La stratégie de prise de participations de la Banque se décline comme suit en termes de :

- **Objectif** : remplir la mission de développement de la Banque tout en mettant davantage l'accent sur la rentabilité financière conformément aux orientations stratégiques de la Banque.
- **Secteurs d'intervention** : tous les secteurs éligibles au financement de la Banque.
- **Modalités d'intervention** : lors de l'entrée dans une opération, la Banque devra avoir une visibilité suffisante des conditions et modalités de sortie, le moment venu. La cession des titres de participation pourra se faire en Bourse pour les actions cotées et aux conditions conventionnelles les meilleures pour les actions non cotées.
- **Positionnement dans les organes d'administration** : conditionner chaque prise de participation à l'attribution à la Banque d'un poste de membre d'un organe d'administration (Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Comité de Crédit ou d'investissement, etc.).

En complément de la stratégie de prise de participations, la BOAD a pris des dispositions idoines en vue de (i) s'adapter à l'évolution et aux exigences du secteur financier de l'UMOA (relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers) et



(ii) prendre en compte la spécificité du secteur agricole au regard de son importance dans les économies des pays de l'Union.

## 7.2. LES LIMITES D'INTERVENTION LIEES AUX PRISES DE PARTICIPATIONS

Les limites d'intervention de la Banque sont définies par rapport à ses fonds propres pour risques qui correspondent au capital libéré augmenté des réserves nettes et fonds assimilés et diminué des éléments de non valeurs.

L'engagement maximum de la Banque, sous forme de prise de participations est limité par opération et par société à deux virgule cinq pour cent (2,5%) des Fonds Propres pour Risques de la Banque pour les projets autres que les Institutions Financières Nationales (IFN) et organismes de promotion des PME, les projets de privatisation, les projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie, sans dépasser quinze pour cent (15%) du capital de la société.

Cette limite est de 5% des Fonds Propres pour Risques de la Banque pour les projets relevant des Institutions Financières Nationales (IFN) et organismes de promotion des PME, les projets de privatisation, les projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie sans dépasser quinze pour cent (15%) du capital de la société.

La limite en termes de volume global des prises de participations est fixée à 20% des Fonds Propres pour Risques de la Banque. Toutefois, pour les entités dans lesquelles la BOAD joue un rôle de principal promoteur, le capital de la société pourra être détenu momentanément à cent pour cent (100%) ; la Banque devra viser l'objectif de ramener dans les délais raisonnables ce niveau à cinquante et un pour cent (51%) avec une stratégie claire de sortie.

L'ensemble des participations est considéré comme stratégique. Elles sont évaluées à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée en "Autres éléments du résultat global (OCI) non recyclable".

## 7.3 DETAIL DES TITRES DE PARTICIPATION

Le montant des dividendes de ces participations, comptabilisés au compte de résultat, s'élève à 1 447 M FCFA au 30 juin 2018 contre 1 655 M FCFA au 30 juin 2017.

Au 30 juin 2018, la Banque n'a pas présenté de comptes consolidés malgré la détention de BOAD TITRISATION S.A. à hauteur de 99,99% et de Cauris à hauteur de 49,6% au regard du caractère peu significatif par rapport au total bilan de la Banque.

Les participations comptabilisées dans l'état de la situation financière concernent les institutions ci-après :



Pays	Titres	% de détention	30/06/2018					31/12/2017					
			Encours brut	Dépréciation	Reprise par OCI	Gains/pertes latents JV/OCI	Plus ou moins Values JV/Resultat	Valeur au bilan	Encours brut	Dépréciation	Reprise par OCI	Gains/pertes latents	Valeur au bilan
BN	SOAGA	19,3%	103	-	-	95	270	198	103	-	-	83	186
BN	FOAI	18,6%	2 500	-	-	952	-	3 181	2 500	-	-	952	3 452
TG	CAURIS CROISSANCE	49,8%	175	-	-	691	-	866	758	-	-	1 483	2 241
SN	BNDE	9,1%	1 000	-	-	1 733	-	2 733	1 000	-	-	1 588	2 588
h-Jermea	CAURIS CROISSANCE II	17,7%	4 570	-	-	936	-	3 634	4 513	-	-	376	4 137
TG	GARI S. A.	11,8%	1 500	-	-	1 283	-	2 783	1 500	-	-	1 242	2 742
MA	BDM Mali	16,0%	600	-	-	10 961	-	11 561	600	-	-	10 107	10 707
BN	BOA Bénin	2,4%	98	-	-	1 701	-	1 800	98	-	-	1 824	1 923
NG	SONIBANK Niger	9,5%	1 082	-	-	2 334	-	3 416	1 082	-	-	2 414	3 496
CI	BHCI Côte d'Ivoire	2,2%	150	-	79	10	-	140	150	-	79	0	150
NG	BOA Niger	6,9%	165	-	-	1 990	-	2 155	165	-	-	1 858	2 023
TG	BIA Togo	5,2%	392	-	-	221	-	613	392	-	-	154	546
BN	African Investments Bank (AIB) (1)		250	-	250	250	-	-	250	-	-	-	-
h-Jermea	Afexirbank	0,4%	2 500	-	-	2 281	-	4 781	2 500	-	-	2 218	4 718
SN	Banque Régionale de Marché (BRM)	4,0%	400	-	-	685	-	1 085	400	-	-	657	1 057
BF	Banque de l'Habitat du BF	1,6%	200	-	-	104	-	304	200	-	-	225	425
CI	BRIGDE BANK	3,5%	-	-	193	193	-	-	-	-	193	-	-
CI	BRVM	9,3%	56	-	-	623	-	679	56	-	-	591	647
CI	DC/BR (BRVM)	9,1%	140	-	-	196	-	336	140	-	-	267	407
TG	CICA RE	3,3%	999	-	219	306	-	1 305	999	-	219	270	1 269
MA	MANDE Hotel	16,7%	50	-	12	247	-	297	50	-	12	247	297
CI	SIALIM (1)		100	-	100	100	-	-	100	-	-	-	-
CI	AIR AFRIQUE (1)		2 500	-	2 500	2 500	-	0	2 500	-	-	-	0
CI	CIPREL	2,0%	584	-	-	1 287	-	1 871	584	-	-	1 287	1 871
BN	COTEB (1)		272	-	272	272	-	-	272	-	-	-	-
	Total à reporter		20 385	-	3 625	23 625	-	43 740	20 911	-	3 625	27 093	44 883



Pays	Titres	% de détention	30/06/2018				31/12/2017							
			Encours brut	Dépréciation	Reprise par OCI	Gains/pertes latents JV/OCI	Plus ou moins Values JV/Resultat	Valeur au bilan	Encours brut	Dépréciation	Reprise par OCI	Gains/pertes latents	Valeur au bilan	
	Report		20 385	3 625	3 625	23 625	-	270	43 740	20 911	3 625	503	27 093	44 883
TG	ASKY (EX SPCAR)	17,2%	5 990	2 128	2 128	6 421	-	431	-	5 990	2 128	2 128	5 954	36
SN	SCIE	18,9%	130	130	130	130	-	-	-	130	130	-	-	-
CI	RASCOM	7,1%	1 600	1 600	1 600	1 600	-	-	-	1 600	1 600	-	-	-
h-uemoa	PROPARCO	0,8%	3 420	-	-	998	-	4 419	4 419	3 420	-	-	737	4 157
TG	BOAD- Titrisation	100,0%	500	-	-	63	-	437	500	500	-	-	69	431
TG	CRRH-UEMOA	18,4%	1 543	-	-	589	-	2 132	1 543	1 543	-	-	1 302	2 845
h-uemoa	Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	2,6%	2 438	-	-	245	-	2 683	2 438	2 438	-	-	190	2 629
TG	ORAGROUP	2,7%	2 000	-	-	843	-	2 843	2 000	2 000	-	-	866	2 866
BF	Burkina Bail	15,0%	689	-	-	144	-	833	689	689	-	-	144	833
SN	CNCAS	10,1%	1 573	-	-	2 380	-	3 953	1 573	1 573	-	-	2 297	3 870
BF	CORIS BANK	4,3%	1 997	-	-	3 218	-	5 215	1 997	1 997	-	-	2 737	4 733
CI	Nouvelle BRS C/ORA Bank CI	38,2%	16 995	-	-	5 836	-	11 159	16 995	16 995	-	-	6 123	10 872
CI	Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	9,6%	1 100	-	-	65	-	1 035	1 100	1 100	-	-	433	667
BF	Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	10,6%	1 100	-	-	187	-	913	1 100	1 100	-	-	187	913
h-uemoa	FEFISOL	8,2%	1 312	-	-	10	-	1 312	1 312	1 312	-	-	10	1 322
Kenya	FAER	6,1%	4 375	-	-	347	-	4 028	3 960	3 960	-	-	2 334	1 627
BF	AMETHIS WEST AFRICAN (AWA)	1,1%	377	-	-	865	-	1 012	1 877	1 877	-	-	866	1 011
CI	Air Côte d'Ivoire	5,9%	7 660	-	-	5 836	-	1 824	6 330	6 330	-	-	5 768	562
CI	RASCOM STAR QAF		4 360	4 360	4 360	4 360	-	4 360	4 360	4 360	-	-	-	-
h-uemoa	Investisseurs & Partenaires/ Développement (IPDEV2)	23,5%	632	-	-	69	-	563	632	632	-	-	277	355
Bn	Société Immobilière d'Aménagement Urbain SimAU	10,0%	500	-	-	10	-	490	500	500	-	-	10	490
SN	FCPI/FC BOAD		3 000	-	-		-	3 000	3 000	3 000	-	-	-	3 000
SN	Banque Outarde	14,8%	2 000	-	-	0	-	2 000	2 000	2 000	-	-	-	-
h-uemoa	Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)		76	-	-		-	76	76	76	-	-	-	-
NG	Banque de l'Habitat du Niger	8,3%	825	-	-		-	825	825	825	-	-	-	-
	Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA		53	-	-		-	53	53	53	-	-	-	-
	<b>Total valeurs brutes</b>		88 130	11 843	11 843	6 263	-	278	94 116	83 958	11 843	2 631	13 355	88 101
	<b>Dépréciations nettes</b>				0							9 212		
	Variation de juste valeur des AFS par le biais des autres éléments du résultat global									9 510				
	Variation de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la JV/OCI		2 121											
	Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres par le résultat													
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers instruments de capitaux propres		18 108							15 987				

**NOTE 8. AUTRES ACTIFS**

Les autres actifs comprennent les éléments suivants :

Autres actifs	30/06/2018	31/12/2017
Avances sur frais de mission	9	22
Avances sur salaires	36	35
Dépenses à régulariser	2 854	11 363
Instrument de couverture	1 068	966
Débiteurs divers	5 731	3 256
Charges payées d'avance et produits à recevoir	624	425
Préfinancement d'études sur fonds extérieurs études	97	97
	<b>10 419</b>	<b>16 163</b>

La baisse des dépenses à régulariser au 30 juin 2018 s'expliquent essentiellement par le transfert, à compter 1<sup>er</sup> avril 2018, des avances effectuées par la Banque dans le cadre du projet de construction de la cité BOAD en prêts au personnel.

La rubrique "instruments de couverture du risque de change" enregistre la valeur de 1 068 M FCFA au 30 juin 2018 contre 966 M FCFA au 31 décembre 2017. Ils correspondent aux intérêts sur les dérivés mis en place par la Banque pour se couvrir des fluctuations de change. La quote-part de cette rubrique enregistrée au compte de résultat vient compenser les pertes de change enregistrées sur les intérêts courus sur l'emprunt en dollars.

**NOTE 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les charges mensuelles d'amortissement sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique "Amortissements" du poste charges générales d'exploitation.

**9.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles au 30/06/2018 et au 31/12/2017 se présente comme suit :

Immobilisations corporelles	30/06/2018	31/12/2017
Coût d'acquisition	26 731	26 708
Dotations et reprises d'amortissements	-19 585	-19 117
Valeur nette comptable	<b>7 146</b>	<b>7 592</b>

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 se présente comme suit :

Acquisition d'immobilisations corporelles		Dotations et reprises d'amortissements	
<b>Solde au 01 janvier 2018</b>	<b>26 708</b>	<b>Solde au 01 janvier 2018</b>	<b>19 117</b>
Acquisitions	814	Acquisitions	469
Cessions	-792	Cessions	-1
Classés comme étant détenus en vue de la vente	0	Classés comme étant détenus en vue de la vente	0
<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b>26 731</b>	<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b>19 585</b>
<b>Valeur Nette au bilan au 30 juin 2018</b>			<b>7 146</b>

## 9.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se composent uniquement de logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans à 5 ans. Leurs valeurs nettes comptables sont présentées ci-après :

Immobilisations incorporelles	30/06/2018	31/12/2017
Valeur brute	1 475	1 459
Dotations et reprises d'amortissements	-1 073	-943
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>403</b>	<b>516</b>

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 se présente comme suit :

Acquisition de logiciels		Dotations et reprises d'amortissements	
<b>Solde au 01 janvier 2018</b>	<b>1 459</b>	<b>Solde au 01 janvier 2018</b>	<b>943</b>
Acquisitions	16	Acquisitions	130
Cessions	0	Cessions	0
Classés comme étant détenus en vue de la vente	0	Classés comme étant détenus en vue de la vente	0
<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b>1 475</b>	<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b>1 073</b>
<b>Valeur Nette au bilan au 30 juin 2018</b>			<b>403</b>

Les charges mensuelles d'amortissement sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique "Amortissements" du poste charges générales d'exploitation.

### **NOTE 10. PASSIFS AU COÛT AMORTI**

Les passifs au coût amorti sont composés des emprunts contractés par la Banque et des créances qui leur sont rattachées (intérêts et commissions courus non échus). Il s'agit des dettes interbancaires, des dettes représentées par un titre et des autres dettes.

Les dettes interbancaires correspondent à des placements effectués par des institutions partenaires (ROPPA, AFD, etc.) dans des livres de la BOAD.

Les dettes représentées par un titre correspondent à l'encours des bons et obligations émis par la BOAD.

Les autres dettes récapitulent les emprunts de la BOAD auprès de ses partenaires tels que l'AFD, la BEI, PROPARCO, DEG, la BAD, etc. Tous ces emprunts sont à taux fixes.

Le détail de ce poste se présente comme suit (en M FCFA) au 30 juin 2018 et 31 décembre 2017 :



Passifs au coût amorti	30/06/2018	31/12/2017
<b>I-Dettes représentées par un titre</b>		
Emprunts obligataires	964 226	955 539
Bons BOAD	247 020	247 030
Échéances à moins d'un an/dettes rep. par des titres	22 758	54 865
<b>Sous-total I</b>	<b>1 234 004</b>	<b>1 257 433</b>
<b>II- Autres emprunts auprès des partenaires extérieurs</b>		
Emprunts pour financement de projets à long terme	456 214	368 519
Emprunts pour financement d'études long terme	402	383
Échéances à moins d'un an/emprunts	63 682	91 159
<b>Sous-total II</b>	<b>520 298</b>	<b>460 061</b>
Total I+II	1 754 303	1 717 494
<b>III- Dettes rattachées aux emprunts &amp; dettes rep.</b>		
Intérêts courus sur dettes représentées par un titre	20 620	27 641
Charges différées sur Bons et Obligations	-642	-798
Intérêts et commissions courus sur autres emprunts	3 424	3 386
Charges différées sur autres emprunts	-245	-300
<b>Sous-total III</b>	<b>23 156</b>	<b>29 929</b>
<b>IV- Dettes interbancaires (Cauris ROPPA, AFD.....)</b>	5 572	4 553
<b>Total I+II+III+IV</b>	<b>1 783 030</b>	<b>1 751 976</b>

Selon l'article 7 des statuts, le montant du capital sujet à appel de la Banque sert de garantie aux emprunts contractés par celle-ci.

Par ailleurs, en application de l'article 37 des statuts, le Conseil des Ministres de l'UMOA a décidé que l'encours total des emprunts de la Banque est limité à tout instant au triple de ses fonds propres. Au 30 juin 2018, l'encours des emprunts représente 259% des fonds propres pour une limite réglementaire de 300 %.

Au cours du premier semestre, la Banque a effectué un tirage sur les lignes de crédit AFD VII, ITFC, IDA V et KfW IV pour des montants respectifs de 19 679 M FCFA, 3 329 M FCFA, 11 709 M FCFA et 52 477 M FCFA et des remboursements en principal et intérêts pour un montant total de 123 822 M FCFA dont 36 315 M FCFA sur les lignes de crédit et 87 506 M FCFA sur les titres de créances (bons et obligations).



**NOTE 11. AUTRES PASSIFS**

Les autres passifs regroupent les Fonds qui ont caractère de dettes pour la BOAD et les comptes d'ordres. Ils se décomposent comme suit :

<b>Autres passifs</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Fonds d'Assistance Technique Belge FAT/B	182	180
Fonds Néerlandais	34	34
Fonds de contrepartie IDA	343	224
Fonds AFD d'Etudes	310	310
Fonds de contrepartie AFD	147	148
Fonds NIMAO	0	0
Fonds de Partenariat Environnemental	4	4
Fonds de contrepartie KFW	6 169	6 250
Fonds chinois de coopération	139	139
Fonds AFD IV de Renforcement des capacités	30	30
Fonds de Développement Energie	1 985	1 985
Fonds "Assurance Récolte"	2 888	2 992
Centre Régional de Collaboration (CRC)	246	174
Facilité Régionale d'Accès à l'Energie durable	10 000	10 000
Fonds du nouveau mécanisme de bonification	75 980	53 098
Fonds CMS pour la bonification	1 000	1 000
<b><i>Sous-total Fonds</i></b>	<b><i>99 456</i></b>	<b><i>76 568</i></b>
<b>COMPTE D'ORDRE ET DIVERS</b>		
Fournisseurs	508	1 609
Rémunérations dues au personnel	0	0
Créditeurs Divers	4 868	3 806
Charges à Payer	2 259	1 905
Recettes à Régulariser	8 186	8 931
Instruments de couverture	64 406	76 439
Produits Comptabilisés d'avance	144	1 322
Compte courant Royaume de Belgique	4 200	4 200
<b><i>Sous-total Comptes d'ordre et divers</i></b>	<b><i>84 571</i></b>	<b><i>98 213</i></b>
<b>Total</b>	<b>184 028</b>	<b>174 781</b>

**NOTE 12. CAPITAUX PROPRES**

Le capital de la Banque est divisé en actions d'une valeur nominale égale à 50 000 000 FCFA. Il est réparti entre deux catégories d'actionnaires : les actionnaires de série A que sont les pays de l'UEMOA et la BCEAO, et les actionnaires de série B (actionnaires non régionaux).

L'évolution des capitaux propres respectivement au 31/12/2017 et au 30/06/2018 se présente comme suit :



Capitaux propres	30/06/2018	31/12/2017
Capital souscrit	1 103 650	1 103 650
Capital sujet à appel	-826 230	-826 230
Coût lié à la libération différée du capital	-4 046	-4 046
Total	273 375	273 375
Primes d'émission	<b>2 622</b>	<b>2 622</b>
Réserves		
Réserves affectées aux activités de développement	76 050	76 050
Réserve de juste valeur sur Titres classés en AFS	0	15 987
Réserves de juste valeur sur les instruments de capitaux propres	18 108	
Réserves de Couverture des flux de trésorerie	-57 998	-38 711
Autres réserves	26	26
Réévaluation du passif au titre des régimes de retraite	2 165	2 165
Résultats non distribués	363 707	374 941
	402 057	430 457
Résultat de l'exercice	15 629	13 295
Total des capitaux propres	<b>693 682</b>	<b>719 748</b>

Le tableau suivant donne la structure du capital de la Banque au 30 juin 2018 en valeur nominale et sa répartition en actions. Chaque action confère à son titulaire les mêmes droits et obligations.

ACTIONNAIRES	CAPITAL	%	nb d'actio n	CAPITAL	CAPITAL	CAPITAL A	CAPITAL SUJET
	SOUSCRIT			APPELE	LIBERE	LIBERER	A APPEL
	(1)=(2)+(5)			(2)=(3)+(4)	(3)	(4)	(5)
<b>CATEGORIE A</b>							
BENIN	64 650 000 000	5,86	1 293	16 163 000 000	12 043 000 000	4 120 000 000	48 487 000 000
BURKINA	64 650 000 000	5,86	1 293	16 163 000 000	12 043 000 000	4 120 000 000	48 487 000 000
COTE D'IVOIRE	64 650 000 000	5,86	1 293	16 163 000 000	12 043 000 000	4 120 000 000	48 487 000 000
GUINEE BISSAU	64 650 000 000	5,86	1 293	16 163 000 000	10 143 000 000	6 020 000 000	48 487 000 000
MALI	64 650 000 000	5,86	1 293	16 163 000 000	12 043 000 000	4 120 000 000	48 487 000 000
NIGER	64 650 000 000	5,86	1 293	16 163 000 000	12 043 000 000	4 120 000 000	48 487 000 000
SENEGAL	64 650 000 000	5,86	1 293	16 163 000 000	12 043 000 000	4 120 000 000	48 487 000 000
TOGO	64 650 000 000	5,86	1 293	16 163 000 000	12 043 000 000	4 120 000 000	48 487 000 000
BCEAO	517 200 000 000	46,86	10 344	129 304 000 000	96 344 000 000	32 960 000 000	387 896 000 000
	<b>1 034 400 000 000</b>	<b>93,73</b>	<b>20 688</b>	<b>258 608 000 000</b>	<b>190 788 000 000</b>	<b>67 820 000 000</b>	<b>775 792 000 000</b>
<b>CATEGORIE B</b>							
France	38 400 000 000	3,48	768	9 600 000 000	7 680 000 000	1 920 000 000	28 800 000 000
Allemagne	2 000 000 000	0,18	40	2 000 000 000	2 000 000 000	-	-
Belgique (1)	5 600 000 000	0,51	112	1 400 000 000	1 400 000 000	-	4 200 000 000
BEI	4 000 000 000	0,36	80	1 000 000 000	1 000 000 000	-	3 000 000 000
BAD	6 000 000 000	0,54	120	1 500 000 000	1 042 856 844	457 143 156	4 500 000 000
EXIM BANK INDE	750 000 000	0,07	15	187 500 000	149 999 992	37 500 008	562 500 000
CHINE POPULAIRE	12 000 000 000	1,09	240	3 000 000 000	2 300 000 000	700 000 000	9 000 000 000
MAROC	500 000 000	0,05	10	125 000 000	119 375 000	5 625 000	375 000 000
	<b>69 250 000 000</b>	<b>6,27</b>	<b>1 385</b>	<b>18 812 500 000</b>	<b>15 692 231 836</b>	<b>3 120 268 164</b>	<b>50 437 500 000</b>
	<b>1 103 650 000 000</b>	<b>100,00</b>	<b>22 073</b>	<b>277 420 500 000</b>	<b>206 480 231 836</b>	<b>70 940 268 164</b>	<b>826 229 500 000</b>
<b>CAPITAL NON SOUSCRIT</b>	<b>51 350 000 000</b>		<b>1 027</b>				
<b>CAPITAL AUTORISE</b>	<b>1 155 000 000 000</b>		<b>23 100</b>				

(1) Versement par anticipation d'un montant de 4 200 MFCFA dans un compte séquestre.



**NOTE 13. PRODUIT NET BANCAIRE**

Les détails de cette rubrique se présentent comme suit :

Produit net bancaire	30/06/2018	30/06/2017
<b>1-Produits et charges d'intérêts</b>		
Intérêts et commissions sur prêts	46 563	41 381
Commissions sur garantie d'emprunts obligataires	42	109
Intérêts et produits sur placements	13 977	9 393
Sous-total produits d'intérêts (A)	60 582	50 882
Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre	-32 586	-24 131
Intérêts et charges sur autres emprunts	-8 580	-8 954
Autres charges services financiers et commissions diverses	-258	0
Sous-total charges d'intérêts (B)	-41 423	-33 084
<b>Marge sur intérêts et commissions C=(A)-(B)</b>	<b>19 159</b>	<b>17 798</b>
<b>2.1-Gains et pertes de change</b>		
Gain de change consommé	50	-20
Gain de change potentiel	0	38 550
Sous-total gain de change (D)	50	38 570
Perte de change consommée	-15	-12
Perte de change potentielle	-25 836	0
Sous-total perte de change (E)	-25 851	-12
Perte nette de change F=(D)-(E)	-25 801	38 558
<b>2.2-Gains/pertes sur instruments de couverture (G)</b>	<b>31 421</b>	<b>-37 782</b>
<b>2- Gains/pertes nets sur devises (G)-(F)</b>	<b>5 620</b>	<b>776</b>
<b>3- Gains/pertes sur instruments de capitaux propres à la JV/R</b>	-278	0
<b>4- Autres produits bancaires (dividendes)</b>	1 447	1 655
<b>5-Produit Net Bancaire (PNB) = (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>25 948</b>	<b>20 229</b>

Les gains et pertes de change résultent de la mobilisation par la Banque de ressources en devises hors euros auprès de partenaires financiers et sur le marché financier international pour le financement des projets. Ils ont fait l'objet de couvertures par des opérations d'achat à terme et de swap.

**NOTE 14. COÛT DU RISQUE**

Le coût du risque se présente comme suit au 30 juin 2018 :

Coût du risque	30/06/2018	30/06/2017
Reprises de dépréciations sur Créances sur la clientèle	4 135	219
Dépréciation sur portefeuille titres	-5	0
Dépréciations sur Créances sur la clientèle	-6 925	-1 913
	<b>-2 794</b>	<b>-1 693</b>

**NOTE 15. CHARGES LIEES AUX ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT**

Ce poste regroupe les charges ayant un lien avec les activités de développement exercées par la BOAD notamment la bonification de projets non marchands et les études préalables au financement d'activités de développement.



Charges liées aux activités de développement	30/06/2018	30/06/2017
Bonification d'intérêt	-1 093	-902
	<b>-1 093</b>	<b>-902</b>

## **NOTE 16. GESTION DES RISQUES**

La BOAD a adopté et met en œuvre des processus et dispositifs de quantification, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels) adaptés à ses activités, à ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les principales catégories de risques (risque de crédit, risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque opérationnel) font l'objet de suivi dans le cadre de comités spécifiques (Comité des Engagements, Comité ALM etc.).

### **Adoption d'IFRS 9**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Banque a adopté IFRS 9, laquelle introduit la notion de pertes attendues en remplacement des pertes subies ou avérées conformément à IAS 39 (voir note 4).

### Appréciation du risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte financière encourue par la Banque lorsque des clients ou des contreparties d'un instrument financier ne respectent pas leurs obligations contractuelles.

L'estimation de l'exposition de la Banque dans le cadre de la gestion du risque de crédit nécessite l'utilisation de modèles puisque l'exposition varie en fonction de l'évolution des conditions de marché, des flux de trésorerie et du temps. En conformité avec IFRS 9, la Banque mesure le risque de crédit en utilisant la probabilité de défaut (PD), l'exposition au risque (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD).

### Le « masterscale » interne de la BOAD

La grille de notation interne de la Banque comprend 20 notes pour les instruments qui ne sont pas en défaut et une classe pour ceux en défaut. L'échelle principale attribuée à chaque catégorie de notation, une plage de probabilités spécifiée de défaut, qui est stable dans le temps. Les méthodes d'évaluation font l'objet d'une validation annuelle et de recalibration afin qu'ils reflètent les dernières projections à la lumière de tous les défauts effectivement observés. Le « masterscale interne » de la Banque avec un mapping vers les notations externes se présente comme suit :



	GEMsPD Rating scale	Moody's	S&P	Fitch	Signification de la note
1	G11	Aa3	AA-	AA-	Haute Qualité
2	G12	A2	A	A	
3	G13	A3	A-	A-	Qualité moyenne supérieure
4	G14	A3	A-	A-	
5	G15	Baa1	BBB+	BBB+	
6	G16	Baa1	BBB+	BBB+	
7	G17	Baa2	BBB	BBB	Qualité moyenne inférieure
8	G18	Baa3	BBB-	BBB-	
9	G19	Ba1	BB+	BB+	
10	G110	Ba1	BB+	BB+	
11	Gs1	Ba2	BB	BB	Spéculatif
12	Gs2	Ba2	BB	BB	
13	Gs3	Ba3	BB-	BB-	
14	Gs4	B1	B+	B+	
15	Gs5	B2	B	B	Très spéculatif
16	Gs6	B3	B-	B-	
17	Gs7	Coa1	CCC+	CCC+	Risque élevé
18	Gs8	Coa2	CCC	CCC	Ultra spéculatif
19	Gs9	Coa2	CCC	CCC	
20	Gs10	Coa3	CCC-	CCC-	
21	D	D	D	D	En défaut

### Evaluation des pertes de crédits attendues (ECL)

- ✓ Les critères qui sous-tendent la classification dans un bucket ont été présentés au point 4.3.2.1 de la note 4.
- ✓ L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit se base sur deux critères quantitatifs et qualitatifs. Le critère quantitatif est la baisse d'au moins deux crans entre la première date de notation et la notation à la date d'arrêté.
- ✓ L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit intègre des informations prospectives et est effectuée à chaque arrêté comptable semestriel.

## NOTE 17. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 17.1 Engagements reçus

Ces engagements représentent les accords de financements donnés à la Banque par les prêteurs étrangers et les garanties reçues des Fonds régionaux pour la clientèle.

Ces engagements se répartissent comme suit :

Engagements reçus	30/06/2018	31/12/2017
Engagements d'emprunts à tirer	140 561	168 132
Garanties reçues de Fonds régionaux	41 354	40 521
<b>Total</b>	<b>181 915</b>	<b>208 653</b>

Les engagements à tirer représentent le reliquat non encore encaissé, des emprunts contractés auprès des bailleurs de Fonds.

Par ailleurs, la Banque reçoit sur ses prêts des garanties autres que financières (hypothèques, gages, nantissements etc.).

### 17.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont relatifs aux accords de prêts et de participations passés avec divers bénéficiaires des concours de la BOAD. Ils s'analysent comme suit :



Engagements donnés	30/06/2018	31/12/2017
Engagements de prêts donnés (a)	1 722 616	1 587 450
Avances sur financement d'études	11 611	11 439
Engagements de prises de participations (b)	30 803	24 625
Cautions et autres garanties	33 363	5 300
<b>Total</b>	<b>1 798 392</b>	<b>1 628 814</b>

- (a) Les engagements de prêts donnés correspondent aux accords de financements dont la mise en place reste liée à la réalisation de conditions suspensives ou dont le décaissement effectif est en attente de demandes de tirage de l'emprunteur.
- (b) Les engagements de prise de participations concernent les souscriptions non encore libérées de la BOAD au capital des sociétés.

### **NOTE 18. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE**

A la date d'arrêté des comptes, nous n'avons noté aucun événement postérieur susceptible d'influencer la situation financière et les résultats de la Banque au 30 juin 2018.

